N° 2025.09.06

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251226-2025_09_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, CADE, DOS, LETONTURIER (arrivé à 20h20) Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mmes DETOT (procuration à Mme LONCLE), MARTIN (procuration à Mme COTIN), MENIER (procuration à Mme JOUFFE), M. BIARD (procuration à M. BOURGET) et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Monsieur Philippe DOS a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

PÔLE SANTÉ : AVENANTS

Madame Claudine LONCLE, adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux fait part au Conseil Municipal que suite à leur demande, des sèche-mains seront installés dans les sanitaires des professionnels de santé. Elle propose un avenant n°2 au lot n° 16 « Electricité » pour un montant de 1 405,00 € H.T. soit 1 686,00 € T.T.C. ainsi qu'un avenant n°3 concernant le câblage de la fibre optique pour un montant de 2 568,12 € H.T. soit 3 081,74 € T.T.C.

Pour le lot n° 5 « Charpente – façade – ossature bois – isolation paille – bardage et serrurerie » un avenant n°1 d'un montant de 8 231,74 € H.T. soit 9 878,08 € T.T.C. est aussi à ajouter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient les offres de la société ATELIER Elect + pour la somme de 1 405,00 € H.T. soit 1 686,00 € T.T.C pour l'avenant n°2 et la somme de 2 568,12 € H.T. soit 3 081,74 € T.T.C. pour l'avenant n°3.
- Retient l'offre de la société MINIMIZ pour la somme de 8 231,74 € H.T. soit 9 878,08 € T.T.C. pour le lot n°5 – avenant n° 1.
- Autorise Madame le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.